

**CIRCULAIRE 097-20**

Le 28 mai 2020

**AUDITION DEVANT LE COMITÉ DE DISCIPLINE  
DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. – OFFRE DE RÈGLEMENT**

**TRADELINK L.L.C.**

Le Comité de discipline de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») tiendra une audition le **14 juillet 2020 à 9h30**, par voie de vidéo conférence, afin de se prononcer sur une offre de règlement négociée entre le personnel de la Division de la réglementation de la Bourse et TradeLink L.L.C. (« TradeLink »), concernant une plainte disciplinaire signifiée à TradeLink.

L'offre de règlement proposée concerne l'allégation suivante :

- Pendant la période du 24 mars 2017 au 27 juin 2018, TradeLink aurait enfreint l'article 6366 A – « Accès à la négociation automatisée » (maintenant l'article 3.4) et 7403 – « Demande d'approbation à titre de personne approuvée » (maintenant l'article 3.400) des règles de la Bourse, en donnant accès au système de négociation électronique de la Bourse à un (1) de ses employés, sans avoir obtenu l'approbation préalable de la Bourse.

Conformément à l'article 4.254 des Règles de la Bourse, cette audition se tiendra à huis clos tant que l'offre de règlement n'aura pas été acceptée par le Comité de discipline de la Bourse.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M<sup>e</sup> Claude Baril, Directrice mise en application et affaires réglementaires, au 514-871-3595 ou par courriel à l'adresse [claudе.baril@tmx.com](mailto:claudе.baril@tmx.com).

Adam Allouba  
Chef des affaires juridiques